

Quand l'APBP remplit les boîtes aux lettres



La Société d'édition des Artistes Peignant de la Bouche et du Pied (APBP), à Strasbourg, adresse chaque année un lot de cartes de vœux et d'enveloppes. Elle incite le destinataire à régler une somme forfaitaire (9,90 €) au titre de son soutien.

L'association mère a un fonctionnement atypique puisqu'elle confie à une cinquantaine de sociétés d'édition dans le monde le soin de diffuser ses œuvres. Ainsi, en France, ce n'est pas une association qui perçoit les recettes des ventes, mais bien une société commerciale, donc soumise à l'impôt sur les sociétés et à la distribution de dividendes à ses actionnaires. Le dernier exercice comptable (arrêté au 28 février 2021) faisait apparaître un chiffre d'affaires proche de 16 millions d'euros et affiche un bénéfice de 728 475 €.

Le Réseau anti-arnaques salue tous les soutiens en faveur de personnes en difficulté (physique, financière, morale), mais il s'interroge sur le montage juridique retenu et sur le montant réel reversé à la structure mère.

Certes, tout consommateur recevant le kit « cartes de vœux 2022 » est libre de régler ou pas la somme demandée mais cet « envoi forcé » peut agacer. Un volumineux publipostage est intervenu à la mi-novembre 2021 : l'un des destinataires a reçu pas moins de quatre envois le même jour pour son foyer ! Ce qui lui fait dire : « quel gaspillage de papier ! Quel coût inutile pour l'APBP ! »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
 BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
 (contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
 SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)